

Journée de la coopération technique internationale – 16 janvier 2018
Intervention de M. Stéphane Verclytte,
Secrétaire général du ministère de la justice

Mesdames et Messieurs les Premiers présidents,
Mesdames et Messieurs les Procureurs généraux,
Messieurs les Présidents de chambre à la cour de cassation,
Monsieur le Président, représentant le conseil supérieur de la magistrature,
Monsieur l'inspecteur général de la Justice,
Madame et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les Présidents de tribunaux de grande instance,
Mesdames et Messieurs les procureurs de la République,
Madame la bâtonnière,
Monsieur le président de la Chambre nationale des huissiers de Justice,
Madame la directrice générale de l'Agence de gestion et de recouvrement
des avoirs saisis et confisqués,
Madame et Messieurs les directeurs des écoles de formation ;
Madame et Messieurs les dirigeants d'Expertise France et de Civipol,
Madame la conseillère de la Garde des Sceaux,
Monsieur le délégué à la coopération internationale du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie vivement de nous faire l'honneur de participer à la première journée de la coopération internationale co-organisée par le ministère de la Justice et le groupement d'intérêt public Justice Coopération Internationale.

La richesse et l'importance de la coopération internationale en matière de Justice ont été soulignées par Madame la Garde des Sceaux dans son message d'accueil, et les échanges qui se sont tenus à l'instant reflètent la diversité et l'intensité des actions conduites par l'ensemble des directions du ministère, qu'il s'agisse de coopération opérationnelle ou de coopération technique.

En appui de l'action de la Ministre et des directions, le rôle du secrétariat général est d'apporter, outre son expertise propre, qu'il s'agisse de celle de la DAEI et des magistrats de liaison, j'y reviendrai, **une vision transversale et stratégique favorisant la cohérence de nos actions, non seulement au sein du ministère mais aussi avec l'ensemble des autres acteurs de la coopération internationale en matière de Justice** : nos cours suprêmes, le Conseil supérieur de la magistrature, les conférences réunissant les chefs de cours et de juridictions, mais aussi les instances de représentation des professions du droit, les écoles de formation, les opérateurs de coopération technique, et bien sûr le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Je les remercie chaleureusement de leur présence ici aujourd'hui, qui témoigne de leur intérêt pour un dialogue étroit entre nous tous, et de la qualité de ce dialogue.

En effet, nous défendons chacun, dans le contexte fort concurrentiel de la globalisation, le rayonnement du droit et des institutions françaises, et il est essentiel que nous partagions nos efforts au service de cet objectif commun. La multiplicité des sujets et des acteurs impose la création de synergies afin de pallier les risques de dispersion ou de redondance des différents projets et pour faire valoir de manière pertinente les intérêts stratégiques de la France. Les enjeux sont cruciaux, madame la ministre les a mis en exergue, et pour les relever, nous devons porter ensemble, au-delà de nos compétences et spécialités propres, une seule voix, celle de la France.

C'est pourquoi le ministère s'est employé, à formaliser une **stratégie internationale**. La ministre nous a rappelé tout à l'heure les objectifs et les priorités de cette stratégie, je n'y reviens pas. Mais j'insisterai surtout sur le fait que, d'emblée, nous nous sommes attachés à la concevoir en lien avec vous, et avec la **volonté de la partager et de la faire vivre avec vous**. Et je me permets de saluer ici le travail remarquable mené, à cette fin, depuis 2015, par le SAEI, devenu DAEI.

En tant qu'elle concerne directement le ministère, cette stratégie sera annuellement mise à jour dans le cadre du conseil de l'action internationale du ministère de la Justice que présidera la garde des Sceaux. Mais sa mise en œuvre et son adaptation à l'évolution des enjeux pourront aussi s'appuyer – et cela répond à un besoin que vous avez unanimement exprimé dès les premiers stades de nos réflexions sur cette stratégie – sur un comité de coordination de l'action internationale du ministère de la Justice que je réunirai tous les six mois, instance de dialogue qui permettra à l'ensemble des acteurs de la coopération juridique internationale de partager de manière constructive les informations relatives à leurs projets et actions de coopération. J'ai conscience que nous avons beaucoup parlé du ministère de la justice ce matin, les ateliers de cet après-midi permettront d'entendre aussi la voix de nos partenaires, et c'est bien dans cet esprit de dialogue équilibré que je souhaite animer le comité de coordination qui nous réunira.

Cette instance favorisera à n'en pas douter la recherche de complémentarités et de synergies dans les nombreuses actions qui sont menées.

Celles-ci nous permettent d'abord, bien sûr, je le disais à l'instant, de **porter à l'étranger la voix de la France**, la qualité de son modèle juridique, une expertise précieuse à nos partenaires et par là-même à notre rayonnement, pour défendre nos valeurs comme nos intérêts. Je n'en citerai que quelques exemples : la mise en place de nouvelles instances européennes, comme le Parquet européen ou, bientôt, nous l'espérons, la Juridiction unifiée des brevets ; les réformes majeures du code civil depuis 2015 en matière de droit des contrats et de la responsabilité délictuelle, qui

ont suscité un engouement chez de nombreux légistes et juristes internationaux, en Chine notamment ; l'AGRASC, qui a suscité des émules en Roumanie ou en Espagne ; la Tunisie s'est inspirée de la section anti-terroriste du parquet de Paris pour créer son pôle anti-terroriste. De même, l'ingénierie des projets intra-européens a permis à la DAEI de développer avec les directions, les juridictions et les partenaires nationaux ou internationaux des relations de confiance sur des sujets peu explorés jusqu'alors, à l'instar du projet PRINT de lutte contre le racisme et la xénophobie en cours avec l'Allemagne.

Ces actions sont aussi le **terreau fertile de relations de confiance** qui prouvent régulièrement leur utilité, au-delà de la coopération technique, dans l'action opérationnelle.

Enfin, ces actions permettent également **une ouverture sur ce que le monde peut aussi nous apporter**. Nous nous y attachons de manière de plus en plus systématique dans les travaux internes au ministère : en 2017, ce sont près de 50 études de droit comparé qui ont été rédigées, au profit des directions, par le bureau du droit comparé, avec l'appui des MDL. Et plus globalement l'expérience acquise par les magistrats ou agents à l'international, et les liens noués avec nos homologues dans le cadre de la coopération internationale, enrichissent significativement nos réflexions sur le système français, notamment en matière d'organisation des juridictions ou des établissements pénitentiaires, de dématérialisation et de simplification des procédures, de lutte contre les phénomènes de radicalisation. Bon nombre de ces projets ont été évoqués ce matin, mais je citerai aussi, par exemple, les travaux européens sur l'accès des citoyens à leur Justice et l'évaluation de la qualité de la Justice, avec le projet Court Quality Framework Design, menés en France par la DAEI, la DSJ et le tribunal de grande instance de Melun dont la restitution a eu lieu ici même le 31 août. Autre exemple d'enrichissement réciproque évoqué par l'Inspecteur général tout à l'heure, la conférence des inspections européennes de la Justice accueillie à Paris par l'IGJ à la fin du premier semestre 2017 a acté la création d'un réseau qui devrait favoriser la définition d'un cadre européen commun de référence.

Le succès de la stratégie que nous ferons vivre ensemble requiert **une pleine mobilisation de l'expertise juridique internationale**. Il s'agit certainement de l'un des défis majeurs à relever dans les prochaines années. Ce sera d'ailleurs l'un des thèmes des ateliers de cet après-midi, dont les modalités vous seront exposées avant le déjeuner.

Je peux vous assurer de l'**implication totale des services du secrétariat général pour y répondre**, à commencer par la DAEI et les 17, bientôt 18 magistrats de liaison qui lui sont rattachés. Ce maillage exceptionnel couvre 4 continents et 42 pays, selon les priorités géographiques rappelées par Madame la garde des Sceaux. La coopération juridique représente une part substantielle de leur activité, et vous avez tous pu apprécier la remarquable qualité de l'assistance qu'ils apportent aux délégations, non seulement celles du ministère mais aussi celles du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat et des juridictions administratives, de la Cour de cassation et des juridictions judiciaires, des avocats, des huissiers ou encore des notaires...

La DAEI procède par ailleurs, en lien étroit avec la DSJ, au recrutement des **experts Justice à moyen et long terme**, mis à disposition ou détachés auprès d'organisations internationales, de gouvernements étrangers, ou dans le cadre de projets et de jumelages. Il faut qu'à notre stratégie corresponde aussi une cartographie des postes ou instances où il est crucial de cultiver notre présence.

Il nous faut, **au-delà de ces ressources « permanentes »**, **mobiliser régulièrement de nombreux autres spécialistes**, et ce dans tous les domaines du droit et de l'organisation judiciaire. Cette mobilisation, dans un cadre bien sûr validé par la hiérarchie, est indispensable au succès de notre action. Nous devons en moderniser les modalités, œuvrer à la constitution de viviers diversifiés et actualisés, et améliorer leurs outils.

Le secrétariat général travaille aussi, enfin, à coordonner les projets de coopération financés par l'AGRASC et la MILDECA dont la directrice et la représentante nous confirment, par leur présence, leur confiance renouvelée.

Le succès de la stratégie repose enfin sur **la préservation d'un opérateur prenant en compte les spécificités de la coopération juridique** et la compétence régaliennne du ministère.

La loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale a profondément modifié le paysage de la coopération technique internationale en créant un nouvel opérateur de référence, Expertise-France. Les premiers projets menés avec ce nouvel interlocuteur ont vite démontré l'intérêt d'une structure de ce type, habilitée à conduire des projets de grande envergure financière et répondant aux critères posés par la Commission européenne pour la « gestion déléguée ». Il demeure cependant primordial, pour un ministère régalien, de conserver la maîtrise de sa stratégie de coopération afin de mener des projets dans des domaines prioritaires, notamment pour la sécurité (lutte contre le crime organisé ou le terrorisme), la consolidation des institutions, ou l'attractivité économique du droit, y compris lorsque de tels projets s'avèrent, du moins à court terme, d'une moindre rentabilité pour l'opérateur.

Le Groupement d'Intérêt Public Justice Coopération International a, en la matière, fait ses preuves, avec une efficacité qui réside précisément dans son ADN, son conseil d'administration regroupant le ministère de la Justice, l'école nationale de la magistrature, l'école nationale d'administration pénitentiaire et l'ensemble des professions du droit. Sa directrice générale, Madame Nicole Cochet, vous présentera dans quelques instants les contours de son action.

La préservation de cette spécificité de la coopération juridique, dans le cadre de la poursuite de la réforme de l'expertise technique, a été actée au niveau interministériel à la fin de l'année 2017. Nous nous en réjouissons.

Elle n'est évidemment pas antinomique d'une amélioration des dispositifs de coordination. Et c'est bien dans l'esprit d'une recherche permanente d'amélioration de cette coordination que s'inscrit cette journée, conçue pour croiser les regards sur les projets en cours et les chantiers de demain, pour

optimiser ensemble l'efficacité de nos actions.

Je remercie la DAEI, la DICOM, les services techniques du ministère et le GIP JCI qui ont œuvré à son organisation.

Je vous remercie vivement de votre attention, vous souhaite à chacun d'entre vous une très bonne année 2018, et dès à présent une excellente poursuite de vos travaux !